



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/367

Le 2 septembre 2005

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 3 des radiocommunications

Approbation de 3 Recommandations révisées

Dans la Circulaire administrative CAR/191 en date du 24 mai 2005, 3 projets de Recommandation révisée ont été présentées pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant l'approbation de ces Recommandations ont été satisfaites le 24 août 2005. Onze administrations ont répondu en faveur de l'approbation de ces Recommandations.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous en trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire les titres ainsi que les numéros qui leur sont attribués.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R P.1546-2

Doc. 3/BL/3

Méthode de prévision de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 et 3 000 MHz

Recommandation UIT-R P.526-9

Doc. 3/BL/2

Propagation par diffraction

Recommandation UIT-R P.833-5

Doc. 3/BL/1

Affaiblissement dû à la végétation
